

CONDITIONS D'UTILISATION

FRAIS

L'utilisateur s'engage à payer à la Commission scolaire New Frontiers les frais suivants :

La somme de 25,00\$ pour chaque consultation des données et/ou obtention d'un relevé.

L'utilisateur recevra mensuellement un état de compte pour l'ensemble des frais encourus et il s'engage à acquitter le compte dans un délai ne dépassant pas 30 jours.

La Commission scolaire se réserve le droit de majorer les frais exigibles moyennant un avis de 30 jours.

CONFIDENTIALITÉ ET DIVULGATION DE L'INFORMATION

L'utilisateur reconnaît que la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* s'applique en l'instance. Par conséquent, il déclare détenir une autorisation du propriétaire de l'immeuble l'autorisant à obtenir l'information relative au compte de taxe scolaire. De plus, il déclare requérir cette information dans le but d'effectuer une transaction (vente, financement, refinancement, cession), relative à l'immeuble concerné ou dans le but d'effectuer un paiement ou faire un rapport sur le solde dû au créancier hypothécaire.

EXACTITUDE DES DONNÉES TRANSMISES

La Commission scolaire New Frontiers déclare que l'information apparaissant sur le site reflète l'état de la situation d'un compte de taxe scolaire au moment de sa demande sous réserve de toute modification éventuelle qui pourrait avoir un effet rétroactif sur le solde d'un compte notamment l'augmentation ou la diminution d'un montant, l'ajustement des intérêts des paiements effectués ou annulés, etc.

LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Dans tous les cas, la Commission scolaire New Frontiers ne peut être tenue responsable envers l'utilisateur ou un tiers des dommages directs ou indirects résultant directement ou indirectement de l'utilisation, de la compilation, de l'interprétation de toute donnée, de la transmission et de la livraison des données ou de la performance du site ou encore du contenu disponible évoqué sur celui-ci.

RETRAIT DU DROIT D'ACCÈS

La Commission scolaire New Frontiers se réserve le droit de retirer l'autorisation d'accès accordée à un utilisateur sans préavis ni mise en demeure notamment dans le cas de non-respect des conditions ci-énumérées.

MOT DE PASSE

Un mot de passe est fourni à chaque utilisateur. Le détenteur du mot de passe est responsable de toutes les activités attribuables à ce mot de passe.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La Commission scolaire New Frontiers est propriétaire des données transmises. L'utilisateur reconnaît qu'un droit d'utilisation limité lui est accordé. L'utilisateur reconnaît que l'information transmise ne l'est que dans le but prévu à la présente convention. L'utilisateur s'engage à respecter les droits découlant de la propriété intellectuelle.

CHANGEMENT

L'utilisateur s'engage à aviser la Commission scolaire New Frontiers de tout changement dans les renseignements fournis à la partie identification de l'utilisateur de la présente convention.

SIGNATURE DU NOTAIRE

Signé à _____, le _____

SIGNATURE

EN LETTRES MOULÉES

Veuillez faire parvenir l'original de ce document, dûment complété, par la poste à la Commission scolaire New Frontiers, Service de la taxe scolaire, 214, rue McLeod, Châteauguay (Québec) J6J 2H4.



Inscription au service TFP Internet
et
conditions d'utilisation

Pour accéder au service de consultation et de confirmation des données de la taxe scolaire de la Commission scolaire New Frontiers, l'utilisateur doit déclarer avoir lu, compris et accepté les conditions d'utilisation.

IDENTIFICATION

NOM ET PRÉNOM DU NOTAIRE	
ADRESSE DU BUREAU	
TÉLÉPHONE	
TÉLÉCOPIEUR	
COURRIEL	
PERSONNE RESSOURCE	
Réservé à l'administration de la commission scolaire	
Date :	
Intervenant # :	